



## APPEL A PROJET

### Résidence éducation aux médias et à l'information

Saison 2022/2023

Ville de Roanne/Roannais Agglomération

***Date limite de dépôt des dossiers : 6 mai 2022***

#### **CADRE DE LA RESIDENCE**

La Ville de Roanne, Roannais Agglomération, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture de l'Académie de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Loire souhaitent s'engager ensemble dans la mise en place d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC).

Les enjeux de cette CTEAC sont d'amplifier une politique d'éducation artistique et culturelle déjà existante et de permettre aux jeunes en priorité, mais également au plus grand nombre, d'appréhender le processus de création des œuvres et de prendre part au développement culturel et artistique sur le territoire en inscrivant les projets dans une dynamique locale (communale et intercommunale). L'ambition est également de faire de cette convention (CTEAC) un outil d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation, tout en étant attentif aux besoins des habitants du territoire et à l'équité territoriale.

Suivant l'objectif concerté des ministères de l'Education Nationale et de la Culture du « 100 % EAC », la Ville de Roanne et Roannais Agglomération proposent depuis plusieurs années par le biais des programmations des établissements culturels des parcours et des rencontres d'éducation artistique et culturelle, notamment au public scolaire du territoire. Dans le cadre de la mise en place de la CTEAC, elles souhaitent développer des résidences sur l'ensemble du territoire, et notamment une résidence

éducation aux médias et à l'information dans le courant de l'année scolaire 2022/2023. L'objectif de cette résidence est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et à l'information sur le territoire, autour d'un ou de professionnel(s) apportant une approche complémentaire aux pratiques des jeunes en particulier.

Un appel à résidence est ainsi lancé en direction d'un journaliste ou d'un collectif de journalistes (travaillant si possible sur différents types de médias (presse écrite ou web, radio, vidéo, documentaire...)).

## CONTEXTE

### **Roannais Agglomération :**

Roannais Agglomération regroupe 40 communes et totalise plus de 100 000 habitants, intégrant des secteurs urbains, péri-urbains et plus ruraux, dans un ensemble cohérent autour de la ville-centre.

Depuis 2013, date de sa création, elle dispose d'une compétence facultative action culturelle. Cette compétence a largement évolué depuis 2016, suite à une volonté de mise en cohérence et de développement d'une action culturelle sur l'ensemble de son territoire, qui s'inscrit dans la perspective de nourrir des partenariats entre les établissements et services culturels dépendant de la Ville (théâtre, musée, festival Ciné Court Animé) et de l'Agglomération (médiathèques, conservatoire et La Cure) et les acteurs locaux, les professionnels de la culture, les institutions locales et nationales, pour rendre plus cohérente et lisible l'offre culturelle sur le territoire.

L'offre culturelle se trouve essentiellement en centralité. Peu de structures relais et d'artistes professionnels sont présents sur le reste du territoire. Les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré et du supérieur sont également concentrés en centralité. Aussi, les élus communautaires souhaitent réduire les inégalités d'accès aux arts et à la culture et faire de l'action culturelle un véritable levier de développement territorial. Leur ambition est d'impulser une politique attentive aux besoins des habitants du territoire et de faire de cette convention (CTEAC) un outil d'éducation à la citoyenneté et d'émancipation.

La Communauté d'Agglomération souhaite joindre ses efforts à la Ville de Roanne et engager une vision commune, s'appuyant sur une direction de la culture commune, qui favorise la transversalité entre équipements culturels intercommunaux et communaux, la circulation des publics et une dimension territoriale pour les événements culturels majeurs.

L'objectif de Roannais Agglomération, au côté de la Ville de Roanne, est ainsi de poursuivre le travail déjà mené dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, notamment par les établissements culturels, de façon à construire une démarche concertée, à renforcer la coordination culturelle et structurer les projets culturels, notamment à destination du jeune public, à l'échelle du territoire roannais tout en proposant des actions sur les bassins de vie prioritaires, adaptées aux attentes des habitants sur leurs différents temps de vie.

### **Ville de Roanne :**

Ville-centre, Roanne compte un peu plus de 34 000 habitants et concentre l'essentiel de l'offre culturelle locale. Les élus communaux, convaincus que la culture joue un rôle déterminant dans le développement des territoires, l'intégration sociale et l'émancipation de chacun, ont mis en place en 2012 un Plan local d'éducation artistique et culturelle à destination des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

La Ville de Roanne, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, ont ainsi soutenu et financé jusqu'à présent des projets permettant d'offrir à chaque élève scolarisé à Roanne un parcours de découverte culturelle en favorisant la rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux culturels, avec une attention particulière pour les jeunes des quartiers politique de la Ville et des zones d'éducation prioritaire.

L'objectif pour la Ville de Roanne est d'intégrer pleinement l'éducation artistique et culturelle dans les missions de ses équipements culturels et de développer la fréquentation des lieux culturels de la ville dès le plus jeune âge, de mettre en œuvre des rencontres entre artistes et habitants et de développer la présence artistique.

## **DEFINITION DE LA RESIDENCE**

Le but de cette résidence est d'accueillir sur le territoire de Roannais Agglomération un ou des journaliste(s) sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le ou les journaliste(s) résident(s) pourront se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journalistes en free-lance ou journalistes intégrés dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias (presse écrite et web, radio, vidéo, documentaire...).

Le projet de résidence sera piloté par la direction de la Culture mutualisée entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération. Elle aura pour mission de guider le ou les journalistes(s) dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec l'ensemble des acteurs concernés, de suivre la mise en place des actions menées et de réaliser l'évaluation et le bilan de ce projet.

## **ENJEUX ET OBJECTIFS**

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information (médias traditionnels/classiques et nouveaux médias tels que les réseaux sociaux) et aider à son décryptage, en lien avec des sujets d'actualité ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des médias réseaux sociaux, apprendre à décrypter les fakes news (infox), les théories du complot et la désinformation ;
- Travailler le rapport à l'image et décrypter comment l'opinion publique peut être manipulée par des images, notamment au regard de l'actualité ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression ;
- Développer le sens critique et développer un regard citoyen par rapport aux informations reçues en lien avec des sujets d'actualité ;

- Travailler également l'expression et l'oralité, le fait de prendre la parole dans le cadre des interviews, d'être filmé...en lien avec les objectifs de l'Education nationale. Comment soutenir une argumentation face à un public ;
- A travers le regard porté par les participants, transposer ces visions dans des contenus de type journalistique (presse écrite, radiophonique, audiovisuelle, nouveaux médias). Amener les participants à créer des productions journalistiques en lien avec l'actualité nationale, en partant de traitements médiatiques locaux, en interviewant des habitants, en créant des récits propres au territoire...pour « se réapproprier les médias et les voies de l'information ». Créer ainsi également du lien entre les établissements scolaires et l'extérieur.
- Favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en créant ces contenus journalistiques concernant leur territoire ;
- Découvrir le métier de journaliste et les coulisses de la création des différents médias (presse, radio, télévision, web).

### **ATTENDUS DE LA RESIDENCE :**

Les projets conçus par le ou les journaliste(s) pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Interventions auprès des lycéens et du public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire à raison d'au moins 15H par groupe avec réalisation de différents contenus journalistiques par chacun des groupes
- Temps de conférence, débats, échanges, notamment avec les parents des lycéens et jeunes participants au sein des établissements partenaires et tout public en lien avec les Médiathèques de Roannais Agglomération.  
Des temps forts pourront notamment avoir lieu à l'occasion de la semaine de la presse et des médias dans l'école (qui aura probablement lieu en mars 2023), en lien avec l'Education nationale.
- Diffusion des productions du ou des journalistes invités durant la période de résidence en divers lieux
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants (enseignants et acteurs socio-éducatifs)

### **PUBLICS BENEFICIAIRES :**

- En priorité les publics jeune et lycéen du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, parents...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

### **Structures partenaires prioritaires :**

- 8 lycées sur l'ensemble du territoire (publics, privés, généralistes et professionnels), 1 CFA et 1 MFR pour les actions à destination du public jeune dans le cadre scolaire sur la centralité et le territoire
- Le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy, La Maison des ados, La Mission locale et les centres sociaux pour les actions à destination du public jeune dans le cadre extrascolaire sur la centralité
- Le Campus pour les actions à destination du public étudiant sur la centralité
- La Médiathèque site de Roanne pour les actions à destination du grand public sur la centralité

- Le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Roanne pourra être sollicité pour être relai dans le cadre de cette résidence.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- **Durée de la mission** : 4 mois d'un équivalent temps plein, à étaler entre mi-octobre 2022 et juin 2023
- **Temps de l'avant** (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après-résidence** à mettre en place
- **Temps de restitution** : des temps de restitution devront être réalisés en fin de résidence avec à la fois le public jeune dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire et le grand public, afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. Le ou le(s) journaliste(s) devra(ont) être présent(s) à ces dates.
- **Conditions financières** :  
Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence journalistique – rémunération du ou des journaliste(s) résident(s), toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises – est de **18 000 euros**, selon les temps de résidence retenus.

Les frais de déplacement des lieux de domicile des journalistes au territoire de résidence, ainsi que les frais de déplacement sur le territoire, seront pris en charge par Roannais Agglomération à hauteur de **2 000 € maximum** sur toute la durée de la résidence.

La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire si cela est nécessaire. Cet hébergement pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée. Les dates seront à fixées en amont avec la collectivité.

Les repas restent à la charge du ou des journaliste(s) résident(s).

Le ou les journaliste(s) résident(s) devra(ont) être autonome(s) pour ses (leurs) déplacements, en disposant de véhicules personnels et en étant titulaires de permis en cours de validité.

- **Conditions générales** :  
Cadre juridique : un contrat spécifiant les engagements respectifs de Roannais Agglomération et du ou des journaliste(s) accueilli(s) sera établi. Le ou les journaliste(s) devront disposer d'un numéro de SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir les rémunérations.

Lieux : les actions menées par le ou les journaliste(s) en résidence auront lieu sur le territoire de Roannais Agglomération.

#### ELIGIBILITE ET SELECTION :

- **Candidature** : peut faire acte de candidature tout journaliste ou collectif de journalistes en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action.

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection comprenant l'ensemble des partenaires de la CTEAC (Ville de Roanne, Roannais Agglomération, Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, Délégation Académique aux Arts et à la Culture de l'Académie de Lyon, Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de la Loire). Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Pertinence du travail du ou des journaliste(s) en lien avec le projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ du journalisme
- Expérience en matière de médiation, notamment auprès des publics jeune et scolaire
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

Les candidatures retenues donneront lieu à un entretien avec un jury composé d'élus et de techniciens de Roannais Agglomération **entre 30 mai et le 3 juin 2022**. Les journalistes retenus devront se rendre disponibles pour un entretien aux dates précitées.

• **Éléments à fournir :**

- Une note d'intention sur le projet développé et ses enjeux
- Une lettre de motivation
- Un dossier témoignant de l'expérience dans un projet d'éducation aux médias et à l'information, comprenant des contenus journalistiques créés dans ce cadre et disponibles à des fins de diffusion avant ou pendant le temps de résidence.
- Un curriculum vitae à jour du ou des journaliste(s)
- Tout autre document jugé intéressant pour appuyer le dossier

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

**Fin mars 2022** : lancement de l'appel à résidence

**6 mai 2022** : date limite de dépôt des dossiers

**Entre le 30 mai et le 3 juin 2022** : audition des candidats présélectionnés

**Entre début juin et septembre 2022** : création des différents volets avec les partenaires associés

**Courant octobre 2022** : début de la résidence

**Entre fin mai et juin 2023** : fin de la résidence avec restitutions et bilan

**Les dossiers doivent être adressés par mail avant le vendredi 6 mai 2022 dernier délai, à l'adresse mail suivante : [mncarbonnet@roannais-agglomeration.fr](mailto:mncarbonnet@roannais-agglomeration.fr)**